

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES  
LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE  
chargée d'examiner les objets suivants :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 3'785'000.- pour financer des travaux de mise en conformité des glissières et des garde-corps existants ainsi que pour des adaptations de glissières, dans les zones critiques, pour les motards**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 11 septembre 2014 au Bâtiment la Grappe, Administration Communale, 1853 Yverne, et était composée de Mmes Annick Vuarnoz et Ginette Duvoisin, ainsi que de MM. Jean-François Cachin, Daniel Brélaz, Pierre Volet, Stéphane Rezso, Jacques Perrin, Jean-François Thuillard, Michele Mossi, Laurent Miéville, Alexandre Rydlo, Olivier Mayor, François Debluë, Eric Züger et Philippe Modoux, président et rapporteur.

Mme Nuria Gorrite, cheffe du DIRH, était accompagnée de M. Pierre Bahys, chef de la division infrastructure routière à la DGMR.

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances ; nous le remercions pour son excellent travail.

**2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La cheffe du DIRH explique que lors de chute et de glissades, avec les poteaux verticaux des glissières, il y a eu des cas de décapitation de motards. Entre 2005 et 2012, il y a eu cinq cas de décès. Avec le concours du TCS, qui a un expert motard, une identification des tronçons dangereux a été établie. Il y a la question des poteaux verticaux et des barrières sans arrondis. L'analyse de l'ensemble du patrimoine des glissières de sécurité a permis d'identifier environ 250 tronçons pour une dizaine de kilomètres du réseau sur lesquels il faudrait intervenir. C'est l'objet de cet EMPD.

Le chef de la division infrastructure routière explique qu'il s'agit de traiter de l'entretien « courant » des poteaux déchaussés, de glissières déformées suite à des accidents, de mettre en conformité des barrières existantes et d'équiper les virages qui peuvent s'avérer dangereux de glissières motards, en fonction de la dangerosité de certains virages.

**3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

*Les gardes corps au bord des routes suivent-ils les mêmes règles que dans les bâtiments ?*

Non : pour les bâtiments c'est les normes SIA, pour les routes ce sont les normes VSS.

*Un motard qui glisse peut passer sous le garde corps selon les situations.*

C'est le cas s'il tombe entre deux poteaux... Il s'agit donc d'ajouter dans les virages identifiés car ayant une géométrie propices à la chute un bandeau de plus en bas de la barrière.

#### **4. LECTURE DE L'EMPD**

L'EMPD ne fait l'objet d'aucunes remarques.

#### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES**

**Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 3'785'000.- pour financer des travaux de mise en conformité des glissières et des garde-corps existants ainsi que pour des adaptations de glissières, dans les zones critiques, pour les motards**

##### *Article 1*

*L'article 1 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.*

##### *Article 2*

*L'article 2 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.*

##### *Article 3*

*L'article 3 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.*

#### **Vote final sur le projet de décret**

*A l'unanimité, la commission adopte le projet de décret.*

#### **Entrée en matière sur le projet de décret**

*La recommandation d'entrer en matière est adoptée à l'unanimité des 15 députés présents.*

Oron-la-Ville, le 21 octobre 2014.

*Le rapporteur :  
(Signé) Philippe Modoux*